



Lancement ce jour du Prêt Participatif Relance (PPR) La société ZAPA signe déjà son premier PPR à la Caisse d'Epargne Ile-de-France

La Caisse d'Epargne Ile-de-France se mobilise pour faire bénéficier ses clients du dispositif : Prêt Participatif Relance (PPR). Elle s'engage ainsi à accompagner la relance des entreprises de son territoire francilien.

Le nouveau dispositif du Prêt Participatif Relance (PPR) est un outil original de relance, sous la forme d'un prêt et mis en place par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance avec l'appui des Banques et des Assureurs. Il permet aux clients PME et ETI de renforcer leur bilan et de bénéficier de capacités d'investissement nécessaires à leur développement et à leur stratégie de transformation et de croissance.

Le Prêt Participatif Relance (PPR) est destiné aux PME et ETI qui disposent de réelles perspectives de développement. Le PPR a vocation à relancer leur développement et à éviter de différer les investissements essentiels à leur compétitivité.

Ce dispositif de soutien représente une alternative pour les entreprises n'ayant pas accès aux instruments de marché et ne souhaitant pas de modification de gouvernance, et ce à un coût attractif pour les entreprises grâce notamment à la garantie d'Etat.

Descriptif du Prêt Participatif Relance (PPR)

Le PPR est un financement de long terme à taux fixe, dont la durée est fixée à 8 ans, avec un différé de remboursement de 4 ans. Le montant du prêt peut atteindre 12,5% du chiffre d'affaires 2019 pour les petites et moyennes entreprises (PME), et 8,4% du chiffre d'affaires pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI). Pour y avoir accès, une entreprise doit justifier d'un chiffre d'affaires supérieur à 2 millions d'euros et jusqu'à 1,5 Md€.

Au mois de Mars, la Caisse d'Epargne Ile-de-France a informé ses clients pour les accompagner dès le lancement du PPR. Et, face à l'intérêt grandissant, certains de ses clients PME et ETI ont pu mettre en place les démarches d'octroi du PPR auprès de leurs conseillers. **Dès aujourd'hui, le PPR est disponible à la souscription (avec la possibilité de le finaliser via la signature électronique) auprès des chargés d'affaires Entreprises de la Caisse d'Epargne et les fonds seront mis à la disposition des clients dans des délais réduits.**

La Caisse d'Epargne Ile-de-France signe aujourd'hui le 1^{er} PPR avec l'entreprise ZAPA

ZAPA est une marque parisienne de prêt-à-porter féminin, créée en 1972. **Arié BENAYOUN** et son associé **Raphaël ABITBOL** reprennent les commandes de la marque en 2006. Une nouvelle ère démarre alors pour la Maison ZAPA : tout en gardant des lignes épurées, sobres et élégantes incarnant le chic parisien, le stylisme s'oriente vers les femmes actives.



Pour Arié BENAYOUN, Président de la société ZAPA : *« En 2019, avant la crise sanitaire, l'entreprise ZAPA avait une belle croissance à deux chiffres avec un CA de 46M€. Avec le concours du Centre d'affaires Entreprises de la Défense, nous venons de signer un Prêt Participatif Relance. Ce prêt va nous permettre d'investir dans la transformation digitale et de développer le nombre de points de vente. Le commerce de détail et, en particulier le secteur de l'habillement, est fortement impacté par les fermetures successives de ses boutiques. Aujourd'hui, nous souhaitons envisager l'avenir sereinement. Ce développement représente un enjeu significatif pour rester concurrentiel et maintenir nos perspectives de croissance. La Caisse d'Epargne nous apporte conseils et soutien à chaque étape de nos besoins stratégiques. »*

A ce jour, le groupe ZAPA dispose de 117 boutiques et de 292 collaborateurs en France. Les actionnaires ont récemment repris la société TARA JARMON (57 points de vente) afin de constituer un groupe attractif et diversifié de marques dans l'univers du prêt à porter féminin.

Pour Pascal CHABOT, Membre du Directoire en charge de la Banque de développement régional (BDR) de la Caisse d'Epargne Ile-de-France : *« Le Prêt Participatif Relance permet de renforcer la structure bilancielle de nos clients afin de leur permettre de financer leurs investissements. Le PPR est le seul crédit de cette nature qui dispose d'une phase de différé d'amortissement en capital aussi longue : 4 ans ! ».*

Et d'ajouter *« La Caisse d'Epargne Ile-de-France se positionne comme La Banque de la Relance Economique sur sa région en apportant des solutions novatrices et modernes à ses clients. Etre à l'écoute des besoins structurants des Chefs d'entreprise de l'Ile-de-France, y répondre de façon agile, c'est vraiment être acteur de l'économie et préparer ainsi le monde le demain ».*



Le dispositif PPR offre la possibilité aux entreprises d'être bénéficiaires à la fois d'un PGE et d'un PPR, selon les modalités définies dans le décret.

Les PPR seront proposés jusqu'au 30 juin 2022.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 Mai 2021

CONTACTS PRESSE

Caisse d'Epargne Ile-de-France :

Stéphanie Dupuis - 06 35 20 28 72

Sonia Jocitch – 06 24 74 29 91

presse@ceidf.caisse-epargne.fr

À propos de la Caisse d'Epargne Ile-de-France :

Banque régionale coopérative, première actionnaire du Groupe BPCE, elle exerce son activité depuis plus de 200 ans et finance tous les domaines de l'économie et l'ensemble des acteurs de l'Ile-de-France : collectivités locales, logements sociaux, entreprises, institutionnels, particuliers et professionnels. La Caisse d'Epargne Ile-de-France regroupe un réseau de 430 agences et 30 centres d'affaires, répartis sur l'ensemble du territoire francilien ainsi qu'une Banque Privée. Elle compte 5 000 collaborateurs et 3 millions de clients dont 700 000 sociétaires. Elle accompagne le développement de trois filiales : La Banque BCP, la Banque de Tahiti et la Banque de Nouvelle Calédonie.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :      Toutes nos actualités [ici](#)